



LE HAVRE 6500 : TOUS ENSEMBLE

La direction nous a (enfin !) présenté la rénovation, tant attendue, de cette agence (3,4M€). Ce sera, désormais, une « maison LCL », car toutes les équipes travailleront sur le même niveau. Les conseillers parts, les pros, la BP, Interfimo, et la BEIGF seront tous installés au rez-de-chaussée dans une agence ouverte. À l’instar d’Amiens 5000, qui aurait servi de modèle, l’accueil ne sera plus isolé, mais positionné au centre de l’agence. Les travaux se feront en phasage sur une durée prévue de 6 mois.

FO LCL a cependant des interrogations concernant le nombre de bureaux confidentiels (comme dans un certain nombre d’agences, d’ailleurs), ainsi que sur les horaires de travail différents selon les métiers, mais aussi sur la gestion du phasage, etc. L’ensemble de ces aspects sera toutefois traité lors de la Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) prévue à ce sujet.

Il est à noter que, puisque la durée des travaux dépasse 1 mois et qu’ils se déroulent sur le même site, **FO LCL** Nord-Ouest a demandé que l’ensemble du personnel concerné perçoive la prime travaux. À ce jour, la direction n’a pas répondu clairement à notre demande. Cependant, nous en reparlerons lors de la CSSCT. Comptez sur **FO LCL** pour revendiquer ce qui vous est dû.



RVP DU 1ER SEMESTRE ET EMP À MOINS DE 50 : LA NÉBULEUSE

RVP Forts de vos nombreux retours sur le sujet, nous avons fait part à la direction de la dichotomie existante entre la présentation de ses chiffres et la perception que vous avez de votre RVP.

En effet, selon la direction, pour le Retail, le montant moyen versé est de 1941 € vs 1946€ en 2022, avec un taux d’atteinte à 90,9% vs 91,3% en 2022. Cela donne, par exemple, un montant moyen versé de 1621 € pour les Conseillers Parts contre 1575 € sur la même période l’an dernier.

De la même manière, pour LCL Mon Contact, le montant moyen versé est de 1866 € vs 1699€ en 2022 avec un taux d’atteinte à 97,3% vs 88,8% en 2022. Cela donne, par exemple, un montant moyen versé de 1879€ pour la BAQ contre 1513 € sur la même période l’an dernier.

Pourtant, vous êtes nombreux à avoir la sensation de percevoir moins de RVP d’année en année. D’autant que, même en se fiant aux chiffres de la direction, les montants moyens demeurent relativement stables, notamment pour Retail, alors que nous sommes de moins en moins nombreux. Si le gâteau est plus gros

et que nous sommes moins de convives, la part devrait être plus grosse, non ?



Nous allons patienter pour connaître le niveau global de 2023. Rappelons toutefois que cette enveloppe est fermée et budgétée. Cependant, l’entreprise peut prévoir un boost.

EMP Nous avons demandé à connaître le nombre de collègues notés moins de 50 en EMP. Il y en a eu 15, soit 6 pour le Retail et 9 pour LCL MC, avec, pour l’ensemble, 6 cas « techniques » (absences, démissions...) Cette notation inférieure à 50 prive déjà les salariés concernés de la part collective de leur RVP. Aujourd’hui, pour certains, elle

devient, en plus, un motif de sanction. Nous ne sommes absolument pas d’accord avec ce procédé et nous l’avons fait savoir au DDR et à la ligne RH.

Si vous êtes noté inférieur à 50, les élus **FO LCL** du Nord-Ouest vous conseillent vivement de :

- Demander un entretien d’explication durant lequel vous exposerez vos propres constats
- Demander par écrit une formation ou un coaching sur ce qui vous fait, éventuellement, défaut pour obtenir une note égale ou supérieure à 50.

LE DDR et la ligne RH sont pourtant unanimes : « **Ce n’est pas une sanction mais une alerte** » « **Il y a un rôle d’accompagner et non de sanctionner** ». Dont acte.

Le conseil **FO LCL** :

Soyez proactifs et acteurs de votre rémunération. Si vous avez des questions à ce sujet, rapprochez-vous de vos élus **FO LCL Nord-Ouest** : nous suivons ce dossier avec la plus grande attention.

POINT RELATIF AUX HEURES SUPPLÉMENTAIRES AU 1ER SEMESTRE 2023

Des heures supplémentaires sont déclarées partout sur le périmètre Nord-Ouest. C'est bien. Cependant, force est de constater que leur nombre diminue d'années en années. Pourtant, le manque d'effectif est de plus en plus prégnant sur chaque secteur, engendrant inévitablement des heures supplémentaires pour boucler les objectifs commerciaux dans le respect de la conformité : on arrive plus tôt le matin et/ou on travaille pendant la pause déjeuner et/ou on reste plus tard le soir ...

Sachez que la direction a conscience des problèmes liés aux absences et aux difficultés de recrutement. Pour elle, toute

heure supplémentaire doit être déclarée par votre manager suite à votre demande par écrit. Il n'a aucune objection à formuler et, pour rappel, il n'y a, à ce jour, aucune limite sur ce budget.



Votre travail doit être rémunéré à sa juste valeur. Déclarez vos heures supplémentaires.

Si vous rencontrez des difficultés, contactez un représentant **FO LCL**

CHAUFFAGE ET RSE



La campagne d'ouverture du chauffage va débuter. Vos élus **FO LCL** vous rappellent que la règle des 19° de température, imposée par la démarche RSE et la sobriété énergétique, correspond à 19° dans la zone de travail et non 19° au thermostat. Vos élus **FO LCL** ont demandé qu'une attention particulière soit portée sur les agences en grande difficulté l'an dernier, telles que St Quentin ou Seclin, par exemple.

Aucune autre interprétation ne peut exister. Si vous rencontrez des difficultés particulières sur ce sujet, n'hésitez pas à contacter un représentant **FO LCL** Nord-Ouest.

A VOS AGENDAS !



JOURS CET VERS PERCOL : Dès le 1er Novembre, la campagne « jours CET vers PERCOL » débutera. Elle se poursuivra jusqu'au 30 novembre. Pour rappel : vous pouvez épargner 10 jours de votre CET sur votre PERCOL, si vous ne l'avez pas déjà fait au mois de juin.

CHÈQUES VACANCES : Si vous êtes éligible, vous pourrez souscrire aux chèques vacances dès le 2 novembre. La période de souscription prendra fin le 16 décembre. N'attendez pas le dernier moment !

PRÉVOYANCE : A partir du 14 novembre, la campagne de changement d'option de prévoyance débutera également et se poursuivra jusqu'au 16 décembre. Vérifiez que votre option actuelle correspond bien à votre situation familiale et vos besoins de couverture via MyselfRH - Accéder à toutes mes démarches - Compl.santé et Prévoyance. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter un représentant **FO LCL** Nord-Ouest.



REJOIGNEZ-NOUS !

Si vous vous reconnaissez dans nos idées, si vous partagez nos valeurs, soutenez notre action en devenant adhérent à **FO LCL**.

Contactez un délégué **FO LCL** du Nord-Ouest ou remplissez la demande en ligne en scannant le QR Code ci-contre

ou en suivant ce lien : <https://www.fo-lcl.fr/form/page2.html>



Fabien REINERT Délégué Syndical Référent – Alexandre SEIFERT Calais – Nicolas BRIAND LCLMC Roubaix
Charlène DUPONT Lillebonne – Mohammed BOUCHAIB LCLMC Roubaix – Nathalie LAGNEAU Dunkerque
Christophe MARI VALE DR Haute Normandie – Anissa RAFA LCLMC Roubaix – Julien FINET Amiens
Hélène GIRARDIN OSC ROUBAIX – Pascaline JANVIER Beauvais

RESTEZ INFORMÉS ET CONNECTÉS À FO-LCL



twitter.com/FOLCL



[FO LCL](https://www.facebook.com/fo.lcl)



[fo.lcl.ista](https://www.instagram.com/fo.lcl)

